



Partager les richesses
c'est taxer les profits,
pas notre niveau de vie

Une brèche dans notre système de retraite solidaire :

comptes notionnels et par points

Le capitalisme n'aime pas la retraite par répartition ni les masses financières qui circulent en dehors du marché sans lui permettre de réaliser des profits. Un système par capitalisation (placer de l'argent en espérant en profiter plus tard) n'est plus crédible en ces temps de crise, mais une brèche dans les solidarités reste possible, en instaurant un système par comptes notionnels ou par points. Le COR (Conseil d'Orientation des Retraites composé de l'État, de partenaires sociaux et d'experts) ne conseille pas ce changement dans l'immédiat, car il demande du temps (et des emplois de fonctionnaires) pour se mettre en place et ne permet pas de faire face à l'afflux des retraités du baby boom. Mais l'offensive reviendra en force, ce qui nous incite à le dénoncer dès maintenant, dans cette période de débats.

Le gouvernement a envisagé de supprimer nos systèmes de retraite pour les remplacer par un système à « comptes notionnels » ou à « points ». Un tel système ne garantirait plus un niveau de pension, baisserait encore le niveau des pensions, diminuerait les solidarités et supprimerait tout aspect collectif de l'accès à la retraite et tout enjeu politique dont le partage des richesses.

Aucune garantie de niveau de pension et arrêt du progrès social

Nous passerions :

- **d'un régime à prestations définies.** Avant 1993, le fait de partir à 60 ans avec 37,5 années de cotisation donnait l'assurance de toucher du régime des fonctionnaires 75 % de l'ancien salaire et du régime général 50% du salaire moyen touché pendant les 10 meilleures années (la complémentaire devant compléter pour arriver à 75%). Les contre-réformes ont dégradé le montant de la pension mais n'ont pas mis à mal le principe : chaque retraité bénéficie d'un taux de remplacement (pourcentage de la pension par rapport au salaire) connu par avance. La pension est garantie, c'est le niveau de cotisation qui est utilisé comme variable principale d'équilibre des comptes.
- **à un régime à cotisations définies**, bloquées au départ, sans aucune garantie sur la pension versée car son montant est déterminé de façon à équilibrer les comptes. Chaque caisse de retraite s'engage uniquement à récupérer les cotisations et à assurer l'équilibre financier du régime. Outre la disparition de tout engagement sur un niveau de pension, un régime à cotisations définies fige les cotisations et le partage des richesses, c'est-à-dire stoppe tout progrès social.

Baisse des pensions et individualisation du rapport à la retraite

Ce serait chacun pour soi en espérant récupérer pendant la retraite tout ce que l'on a engrangé pendant la vie active. Le changement de système peut prendre 2 formes :

- **comptes notionnels** : pour chaque individu, les cotisations versées alimentent un compte « notionnel », c'est-à-dire virtuel. Chaque année, ce compte est réévalué en fonction d'une indexation sur l'inflation, ou l'évolution des salaires, ou le PIB... Au moment de l'âge de départ, ce capital virtuel est divisé par le nombre d'années restant à vivre (selon les prévisions d'espérance de vie) et détermine le montant de la pension annuelle. En fait, un coefficient s'applique, mais la retraite reste proportionnelle aux sommes versées. Cela ressemble à de la capitalisation, avec une logique de rente.
- **système par points** (appliqué au privé pour les complémentaires) : la même logique s'applique pour rendre lors du départ en retraite, en proportion de ce qui a été donné lors de la vie active, mais cette fois-ci de façon plus abstraite par l'intermédiaire de points. Les cotisations versées tout au

long de la vie active permettent d'acheter des points, selon un prix d'achat du point, qui varie chaque année. Le nombre de points et la valeur du prix de vente du point déterminent la pension au moment de la retraite. La pension reste proportionnelle au montant des cotisations. La régulation financière du régime de retraite s'effectue par la fixation des prix d'achat et de vente du point. Les salariés n'ont aucune visibilité sur ce que sera le montant de leur retraite, car s'ils peuvent connaître le nombre de leurs points, ils n'ont aucune assurance quant à la valeur du point au moment de leur retraite.

Dans ces 2 cas, la pension dépend de l'ensemble de la carrière, et non seulement des 25 meilleures années où des 6 derniers mois, ce qui fait entrer dans le calcul les plus mauvaises années et entraîne donc une baisse de la pension. De plus, le salaire d'il y a 30 ou 40 ans ne vaut plus grand-chose : certes, il est revalorisé mais seulement sur l'indice des prix et non plus sur les salaires, depuis la contre-réforme de 1993.

Fin des enjeux politiques et frein à la mobilisation

Le salaire « socialisé » laisse place au salaire « différé » dans une logique de capitalisation où chaque personne se voit dotée d'un compte personnel qui lui ouvre droit à une pension proportionnelle à ses cotisations. Ces systèmes instaurent une individualisation de la retraite de chacun, où la pension n'est plus le prolongement (à 50 et 75%) de l'ancien salaire, mais devient le résultat de l'épargne individuelle pendant toute la vie active.

Ils rendent difficile une mobilisation collective sur des mots d'ordre clairs comme les 37,5 années de cotisation, le départ à 60 ans avec un taux plein, la suppression des décotes...

L'équilibre des comptes se réalise mathématiquement avec la seule baisse des pensions, sans même envisager une augmentation du taux des cotisations sociales, fixé une fois pour toutes, figeant ainsi l'actuel mauvais partage des richesses, la faible part des richesses produites consacrée à la masse salariale.

Les solidarités disparaissent du système de retraite

Une solidarité disparaît, celle qui consiste à écarter les salaires les plus faibles dans le calcul de la pension, puisque tous les salaires entrent dans le calcul de la pension. Les inégalités de la vie se prolongent en retraite : pension « normale » pour celui qui a eu la chance d'avoir une carrière stable, pension en baisse pour celui (bien souvent celle) qui a subi des années moins bonnes ou imparfaitement prises en compte.

Le système actuel repose sur de nombreuses solidarités car la partie du salaire qui est « socialisée » sert à la société. La solidarité apparaît clairement pour la santé, qui assure des soins même très chers à tout assuré, quels que soient les montants de ses cotisations maladie. Elle existe aussi dans notre système de retraite : environ 20 % (estimation du COR) des cotisations retraites servent à accorder des droits à des individus n'ayant pas cotisé dans la même proportion. Des personnes momentanément hors travail (maternité, service militaire, maladie, invalidité, chômage indemnisé...) continuent de bénéficier de la pension dont elles auraient eu droit sans ces interruptions. D'autres voient certaines périodes validées par le fait d'avoir élevé un enfant ou d'avoir subi un métier pénible. Et certaines (parfois certains) touchent une pension de réversion alors qu'elles n'ont rien versé à ce titre.

Dans un système où l'on récupère en proportion de ce que l'on a versé, le maintien des solidarités incombe à la politique, notamment fiscale et sa redistribution. Ainsi, l'Allemagne attribue des points, au titre des périodes de chômage indemnisé, financés par l'agence du travail. La Suède prend en compte les périodes d'inactivité par un capital virtuel dont le coût est pris en charge intégralement par l'État (maladie) ou par l'assuré (certains droits familiaux).

Le changement de système ne semble pas pour tout de suite

Le COR signale qu'un changement de système s'avère complexe et demande une longue préparation incompatible avec la nécessité d'agir rapidement... et la baisse des effectifs des fonctionnaires.

Et surtout, le COR insiste fortement sur la persistance d'un déséquilibre financier car les comptes notionnels et le système par points ne permettent pas la prise en charge du baby boom. La « solution » naturelle de baisser les pensions pour la verser à un plus grand nombre n'est pas possible socialement en France, pays où la pension représentait 79% du salaire avant les contre-réformes, puis 72% en 2007 et serait selon le COR, de 65% en 2020 et 59% en 2050, un des taux les plus bas en Europe. **La France est le pays des contre-réformes les plus fortes dans cette baisse**, le 4^{ème} en Europe des 27 et le 2^{ème} dans l'ex-Europe des Quinze.

Le gouvernement ne devrait pas changer de système de suite, mais reviendra à la charge lorsque la crise sera oubliée et que les effectifs des retraités diminueront en 2035.

Dès aujourd'hui, défendons notre système basé sur les solidarités.

Disons non à un système par comptes notionnels ou par points qui provoquerait :

- **La suppression de la garantie de niveau de pension et l'arrêt du progrès social**
- **L'illusion de la constitution d'une rente que l'on devrait retrouver plus tard**
- **La baisse des pensions et l'individualisation du rapport à la retraite**
- **La disparition des enjeux politiques et un frein à la mobilisation**
- **La fin ou la forte diminution des solidarités...**